



**Commission pour la prévention du crime
et la justice pénale****Reprise de la vingtième session**

Vienne, 12 et 13 décembre 2011

Point 3 de l'ordre du jour

**Questions administratives, budgétaires
et de gestion stratégique****Mexique et Suisse: projet de résolution****Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relatives à l'évaluation et au contrôle**

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Rappelant sa résolution 20/1 du 13 avril 2011, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime",

Prenant note des travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la note du Secrétariat relative à ces travaux¹,

1. *Rappelle l'importance de disposer d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant et salue, à cet égard, la proposition faite de renforcer le Groupe de l'évaluation indépendante par des effectifs complets financés, dans le projet de budget-programme pour 2012-2013, par le budget*

¹ E/CN.7/2011/9 et Add.1 et 2-E/CN.15/2011/9 et Add.1 et 2.



ordinaire complété par des fonds d'appui aux programmes et des fonds à des fins spéciales, et attend avec intérêt la poursuite de la consolidation du Groupe;

2. *Réitère* son invitation faite au Groupe de l'évaluation indépendante de concentrer son attention sur l'exécution, la performance et l'impact des programmes thématiques et régionaux, et de continuer à consulter, par l'entremise du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les États Membres sur les activités et les résultats du Groupe;

3. *Se félicite* des mesures prises pour développer et appliquer une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à tous les stades de la planification, de l'élaboration et de l'exécution des programmes, et attend avec intérêt de recevoir des informations régulières sur les questions afférentes à l'évaluation, y compris l'élaboration d'un plan de travail, certains résultats et le suivi approprié, de façon à permettre, entre les États Membres, un débat informé sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

4. *Prie* le groupe de travail de continuer d'étudier, avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la création d'un système interne permettant de suivre l'application des recommandations faites par les organes de contrôle compétents, à savoir le Bureau des services de contrôle interne, le Corps commun d'inspection, le Comité des commissaires aux comptes et le Groupe de l'évaluation indépendante, et de lui faire rapport à sa vingt et unième session sur les travaux qu'il aura menés à cet égard;

5. *Prie également* le groupe de travail de continuer d'étudier attentivement, dans le cadre de son mandat et en étroite concertation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les observations et recommandations faites dans le rapport du Corps commun d'inspection relatif à l'examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime² afin de lui présenter des recommandations en conséquence pour qu'elle les examine à sa vingt et unième session et de partager ces recommandations avec la Commission des stupéfiants à sa cinquante-cinquième session, au premier semestre de 2012.

² JIU/REP/2010/10.